

Services centraux, Anke Große-Frintrop
Tél. +41 (0)31 370 25 71, anke.grosse-frintrop@sek.ch

Aux paroisses de l'Église évang. réformée du canton
de Vaud (EERV)

Berne, le 12 novembre 2012/AGF
Reg.-Nr. 181

Relevé d'utilisation d'œuvres musicales protégées par le droit d'auteur

Mesdames, Messieurs,

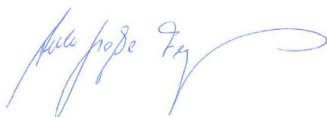
Ainsi que vous en avez déjà été informés, la Fédération des Églises a conclu pour le compte de ses Églises membres et, dès lors, pour celui des paroisses réformées de Suisse, un contrat autorisant ces dernières à exécuter des œuvres musicales protégées par le droit d'auteur pendant les services religieux ou dans le cadre d'autres manifestations organisées au sein de la communauté paroissiale. Afin de garantir que les redevances acquittées à la SUISA soient réparties entre les auteurs effectifs des œuvres exécutées, nous sommes tenus, par contrat, d'annoncer systématiquement à la SUISA les utilisations faites d'œuvres protégées.

Jusqu'ici, les relevés étaient communiqués par les paroisses sur papier à la SUISA. Afin de faciliter la tâche de tous les intéressés, la Fédération des Églises, en collaboration avec la Conférence centrale catholique romaine de Suisse et les organisations de musiciens d'église, ont développé une application Internet qui est désormais disponible.

Il s'agit d'un portail Internet destiné aux paroisses sur lequel peuvent être saisies les exécutions d'œuvres musicales, à l'exclusion du chant de l'assemblée. Ce dernier, comme vous en avez été informés par courrier séparé, fera, quant à lui, l'objet d'enquêtes représentatives organisées tous les quatre ans dans un certain nombre de paroisses sélectionnées.

En annexe, vous trouverez une notice détaillée décrivant l'application Internet mentionnée ainsi que la marche à suivre pour l'établissement des relevés. Il va de soi que nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles. Vous pouvez prendre contact avec M^{me} Jacqueline Dähler, tél. 031 370 25 21

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Anke Große-Frintrop
Directrice des Services centraux

Annexes

- Notice sur le droit d'auteur
- Marche à suivre pour l'application Internet